



# CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET D'AGRICULTURE DE DAKAR

---

## PIECES A FOURNIR POUR L'OBTENTION D'UN PERMIS DE SEJOUR

---

- Une demande manuscrite (ou dactylographiée) adressée au Ministre de l'Intérieur ;
- La photocopie du passeport en cours de validité, comportant la date d'arrivée au Sénégal ;
- Un Casier judiciaire du pays d'origine, datant de moins de trois (3) mois ;
- Un Extrait d'acte de naissance ;
- Un Certificat médical de moins de trois mois (3) ;
- Une caution de rapatriement qui varie selon la nationalité de l'investisseur (75 000 Francs CFA pour les ressortissants français) \* ou une dispense de versement de ladite caution, accordée par le Ministre de l'Intérieur. Les Coopérants et les ONG sont dispensés de la caution ;
- Des timbres fiscaux d'une valeur globale de 15 200 francs CFA ;
- 3 photos d'identité ;
- Des références professionnelles (statuts de la société, Registre du Commerce etc.).

L'autorisation d'établissement donne droit à une carte d'identité étrangère.

. \* Pour les autres nationalités, s'adresser à la Police des Etrangers/Ministère de l'Intérieur.